

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU
VENDREDI 31 JANVIER 2014**

La première réunion du conseil municipal pour l'année 2014 s'est déroulée le vendredi 31 janvier. Les douze élus en exercice ont pris part à la séance de travail qui a été ouverte à 20h et close à 23h. Les décisions suivantes ont été prises :

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 6 DECEMBRE 2013

Le compte-rendu affiché en mairie le 13 décembre 2013 concernant la séance du 6 décembre 2013 et transmis aux élus ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité et les conseillers qui avaient pris part à la réunion signent le procès-verbal des délibérations.

II – COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 ET AFFECTATION DES RESULTATS

1. Compte administratif 2013 – Budget principal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HALLER, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Claude WALGENWITZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Résultat de l'exercice	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Résultat de l'exercice
Résultats reportés	188 594,58 €				287 457,49 €	
Opérations de l'exercice	359 656,17 €	415 123,80 €	55 467,63 €	860 789,99 €	986 881,26 €	126 091,27 €
Totaux	548 250,75 €	415 123,80 €		860 789,99 €	1 274 338,75 €	
Résultats définitifs	-133 126,95 €	0,00 €		0,00 €	413 548,76 €	

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats – Budget principal

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :
 - Déficit d'investissement : - 133 126.95 €
 - Excédent de fonctionnement : 413 548.76 €
- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),
- décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2013	413 548,76 €
Affectation au compte 1068 du budget 2014 pour couvrir le résultat de clôture de la section d'investissement	133 126,95 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement du budget 2014 (ligne R002)	280 421,81 €

2. Compte administratif 2013 – Budget forêt

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Paul HALLER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Claude WALGENWITZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		Résultat de l'exercice	FONCTIONNEMENT		Résultat de l'exercice
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés	4 335,38 €				120 716,16 €	
Opérations de l'exercice	840,50 €	5 662,41 €	4 821,91 €	220 703,47 €	468 636,38 €	247 932,91 €
Totaux	5 175,88 €	5 662,41 €		220 703,47 €	589 352,54 €	
Résultats définitifs	0,00 €	486,53 €		0,00 €	368 649,07 €	

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation des résultats – Budget forêt

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013

- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Excédent d'investissement: 486.53 €

Excédent de fonctionnement : 368 649.07 €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

- décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2013	368 649,07 €
Affectation au compte 1068 du budget 2014 pour couvrir le résultat de clôture de la section d'investissement	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement du budget 2014 (ligne R002)	368 649,07 €
Affectation au compte 001 excédent d'investissement reporté du budget 2014	486,53 €

III – COMPTES DE GESTION 2013

Les éditions des comptes de gestion (principal et forêt) sont présentées aux élus qui constatent que les résultats d'exploitation sont conformes en tous points aux comptes administratifs et approuvent ces comptes de gestion.

IV – NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES A L'ECOLE PRIMAIRE ET FIXATION DES HORAIRES POUR 2014-2015

Monsieur le maire rappelle que ce problème de la semaine des 4 jours et demi a été débattu lors de la séance du vendredi 6 décembre 2013. Les élus avaient évoqué les multiples difficultés relatives à l'application de cette réforme :

- Fatigabilité des enfants avec 5 matinées de classe sans interruption ;
- Enfants qui rentrent chez eux déjà en milieu d'après-midi ;
- Indisponibilité d'animateurs bénévoles ;
- Locaux insuffisants ou inadaptés ;
- Transports scolaires actuels inadaptés à de nouveaux horaires de classe ;
- Aide financière de l'Etat insuffisante et non pérenne.

Le conseil municipal reconnaît que la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire est difficile à mettre en œuvre. Les élus comprennent les parents qui expriment leur insatisfaction et sont solidaires avec eux. Par 11 voix sur 12 (une voix contre), ils adoptent une motion demandant l'annulation de la semaine des 4,5 jours.

Néanmoins, à ce jour, il s'agit de fixer les horaires de classe pour la rentrée de septembre 2014, en fonction des nouveaux rythmes qui seront mis en œuvre.

Sabine GARDNER, adjointe, rappelle que le conseil d'école en date du mardi 5 novembre 2013 a débattu de l'organisation de la semaine et les horaires de classe proposés par les enseignants ont recueilli, à l'unanimité des membres, un avis favorable, à savoir :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h15
- Mercredi : de 8h45 à 11h45

La commune a aussi poursuivi la réflexion :

- En demandant aux associations locales si elles étaient disposées à proposer des animations dans le cadre des «Nouvelles Activités Périscolaires» (NAP) qu'il est possible de mettre en place ;
- En transmettant un questionnaire à tous les parents pour connaître leur avis sur l'organisation de la semaine et la mise en place éventuelle de NAP.

Les élus prennent connaissance des résultats qui ont déjà été présentés, le vendredi 24 janvier dernier, à la commission intercommunale scolaire élargie qui réunissait élus, enseignants et parents élus.

Au niveau associatif (sur Kruth et Wildenstein) :

Nombre d'associations contactées : 21

Nombre de réponses négatives : 8



Nombre de réponses positives : 2 (FNACA et APP)

Nombre de non réponses : 11

Au niveau parental :

	Maternelle	Elémentaire	Total
Nombre d'élèves	44	65	109
Nombre de questionnaires distribués	19	52	71
Nombre de questionnaires rendus	17	51	68
Pourcentage de retours	89.47 %	98.07 %	

L'horaire d'entrée à l'école qui conviendrait le mieux :

8h00 – 11h30 – 13h30 – 15h15  mercredi 8h45 – 11h45 : 8+ 25 = 33 48 %.....**57 %**
8h45 – 11h45 – 13h30 – 16h00  mercredi 8h45 – 10h45 : 9+16 = 25 36 %.....**43 %**

Indifférent 0 + 6 = 6 10 %

Non réponse 0 + 4 = 4 6 %

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 5 novembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission intercommunale scolaire en date du 24 janvier 2014,

le conseil municipal donne son accord, (9 voix pour – 2 voix contre – une abstention) pour les horaires suivants à appliquer durant l'année scolaire 2014-2015 :

Lundi : 8h00 – 11h30 – 13h30 – 15h15

Mardi : 8h00 – 11h30 – 13h30 – 15h15

Mercredi : 8h45 – 11h45

Jeudi : 8h00 – 11h30 – 13h30 – 15h15

Vendredi : 8h00 – 11h30 – 13h30 – 15h15

Les élus décident aussi de financer, si nécessaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi un transport scolaire qui amènerait les élèves de Wildenstein chez eux, à la fin des cours de l'après-midi. Une demande de prise en charge de cette dépense nouvelle, estimée à 4 600 €, sera faite auprès du Conseil Général.

Si le financement (ou une partie de celui-ci) devait incomber aux communes, la dépense sera répartie pour moitié entre Kruth et Wildenstein.

Cette délibération, avec la motion, sera transmise à Madame l'Inspectrice de l'Education nationale de Thann ainsi qu'à Madame la Directrice Académique des services de l'Education nationale de Colmar.

V – AFFAIRES FORESTIERES POUR 2014

1. Etat de Prévision des Coupes 2014

Jean-Paul HALLER, adjoint, présente l'état prévisionnel des coupes 2014 comprenant le programme d'exploitation des bois.

Après étude, l'état prévisionnel des coupes de bois à façonner est adopté :

- Volume total prélevé : 5 109 m³
- Recettes brutes prévisionnelles HT : 258 410 €
- Dépenses d'exploitation : 186 280 €
- Recettes nettes prévisionnelles HT : 72 130 €
- Frais ONF : 21 196 €
- Bilan net prévisionnel HT : 50 934 €

Le conseil municipal donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits.

Il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Dans ce cas, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Le conseil municipal donne mandat à Monsieur le Maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF.

2. Programme de travaux 2014

Le programme des travaux patrimoniaux est examiné. Il se compose de travaux de maintenance, sylvicoles, d'infrastructures, touristiques, environnementaux et divers. Certains se feront en régie, d'autres par des entreprises. Les propositions de l'ONF sont acceptées.

Le coût total est de 64 100 € HT, la maîtrise d'œuvre et l'assistance à la gestion étant comprises.

Les élus adoptent ces prévisions ainsi que les conventions d'assistance technique pour :

- Les travaux d'exploitation
- Les travaux patrimoniaux

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions.

3. Etat d'assiette 2015

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un «état d'assiette des coupes» qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être retenues au cours de la prochaine campagne de martelage ainsi que les surfaces à régénérer. Il est précisé que seule l'approbation de l'EPC 2015 engagera la décision de coupe et de commercialisation.

Jean-Paul HALLER, adjoint, présente la proposition d'état d'assiette 2015 des coupes à marteler qui concerne les parcelles forestières 2,25, 36, 46, 56, 57. Les élus approuvent le projet de l'ONF.

4. Vente de bois d'industrie en long sur pied

Sur demande de l'ONF, le conseil municipal fixe, à compter du 1^{er} janvier 2014, le prix de vente de bois d'industrie en long sur pied à 10 € le m³.

VI – AVIS POUR LE PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER 2014-2033

La forêt communale, soumise à l'Office National des Forêts, fait l'objet d'un aménagement forestier, document qui est une réflexion globale pour une gestion cohérente sur deux décennies, en vertu des dispositions de l'article L 143-1 du code forestier.

Le nouveau plan d'aménagement forestier qui couvre la période 2014-2033 a été présenté et débattu lors d'une réunion de commission spécifique le mardi 14 janvier 2014 entre élus et représentants de l'ONF.

Jean-Paul HALLER, adjoint, présente à l'assemblée le dossier.

Le contexte

La forêt communale de Kruth située sur le versant alsacien des Hautes Vosges, dans la haute vallée de la Thur, se compose de deux massifs principaux séparés par la Thur et de trois massifs secondaires ; elle est constituée de sapins, épicéas, hêtres et chênes. Elle présente des conditions écologiques contrastées, allant de la chênaie collinéenne, la hêtraie sapinière, à la hêtraie d'altitude.

Les conditions d'exploitation sont parfois difficiles : pentes fortes, zones rocheuses fréquentes, particulièrement dans le massif du Bockloch. L'ensemble de la forêt est bien desservi.

Les enjeux de la forêt

La forêt présente les enjeux suivants :

- Enjeu environnemental fort : Réserve Naturelle Nationale du Grand Ventron (réseau de tourbières, érablaies, Grand Tétras, 403 ha), Natura 2000 Zone de Protection Spéciale Hautes Vosges, Zones Spéciales de Conservation Vosges du Sud et Hautes Vosges (518 ha)
- Enjeu global fort de production ligneuse, moyen en zone sommitale
- Enjeu paysager et d'accueil du public fort sur 177 ha autour du lac de Kruth-Wildenstein, et moyen sur 335 ha : parcelles visibles du village, de la vallée, protection des captages.

L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent

Les peuplements sont majoritairement en croissance active ou irréguliers avec un déficit marqué de peuplements de jeunesse.

Il y a un fort déséquilibre forêt-gibier : la régénération naturelle du sapin et de l'érable est impossible dans le massif situé sur la rive gauche de la Thur, difficile dans le massif sur rive droite.

L'aménagement précédent (1998-2013) traitait la forêt en futaie régulière sur 520.40 ha, 450.50 ha étaient traités en futaie irrégulière, 56.75 en futaie par parquet, 254.63 ha étant hors sylviculture. Objectif de régénération : 38.58 ha. Objectif de récolte annuelle moyenne : 4 069 m³.

La période passée a été marquée par la persistance, voire l'augmentation des dégâts de cervidés, les dégâts de la tempête de 1999 (une année de récolte), la mise en place de mesures de protection du biotope du Grand Tétras contractualisées : îlots de sénescence (8ha), îlots Life (86 ha), Gros Bois disséminés (20 ha).

Les résultats de la mise en œuvre de l'aménagement sont :

- Une récolte de 5 568 m³/an de 1998 à 2012 dont un volume de chablis (14 %),
- Une surface régénérée inférieure à la prévision (25 ha soit 65 %).

Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'actions

Pour l'avenir deux objectifs sont prépondérants :

- La conservation de milieux et d'espèces remarquables sur les zones à enjeux environnementaux (Réserve naturelle, Natura 2000) : 568 ha
- La production ligneuse sur 712 ha de forêt

Compte tenu des structures en place, le traitement en futaie régulière sera appliqué sur 479 ha.

Les parcelles à fort enjeu environnemental, paysager, de protection des sols par rapport aux routes, ou de structures irrégulières seront traitées en futaie irrégulière sur 449 ha. 352 ha sont hors sylviculture.

Les essences principales sont le Sapin et le Hêtre à l'étage montagnard, le Hêtre et le Chêne à l'étage collinéen.

L'application de l'aménagement devrait permettre une récolte moyenne de 4 990 m³/an soit 5.4 m³/ha/an, inférieure à la récolte durant la période d'aménagement précédente. Cette récolte est légèrement inférieure à l'accroissement moyen des peuplements gérés.

Le programme d'actions pour la période 2014-2033 définit quatre grandes priorités :

- La restauration de l'équilibre forêt-gibier, sans lequel l'objectif de production de bois d'œuvre, avec la disparition prévisible du sapin à moyen terme sur la rive gauche de la Thur, est remis en cause, l'orientation vers la futaie irrégulière risquée et les actions en faveur de l'habitat du Grand Tétras inutiles pour l'espèce.
- La mise en œuvre d'une sylviculture adaptée aux objectifs de protection des habitats et espèces dans les parcelles de la réserve naturelle et celles classées en Natura 2000.
- Une action forte en faveur du Sapin par des plantations protégées de la dent du gibier pour enrayer le déclin de cette essence au sein du patrimoine forestier de la commune (environ 0.7 ha par an).
- La mise en œuvre d'une sylviculture dynamique dans les perchis de Hêtre.

La sylviculture mise en œuvre intègre la préservation de la biodiversité : respect des prescriptions des Documents d'Objectifs Natura 2000 en cours et à venir et des directives ONF en matière de gestion courante. L'aménagement propose la création d'un îlot de vieillissement sur 1.34 ha.

Le bilan prévisionnel est en légère baisse par rapport aux dernières années, du fait de la diminution de la surface en sylviculture (création d'îlots Life). Il reste aussi tributaire des variations des cours du bois et des aléas climatiques.

Après avoir pris connaissance des grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme,

et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre à Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

VII – ATELIER COMMUNAL : ATTRIBUTIONS DES MARCHES

Monsieur le Maire rappelle toute la procédure qui s'est déroulée ces dernières semaines concernant l'attribution des lots pour le projet de construction de l'atelier communal. Il précise que dans le cadre des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA), article 28 du code des Marchés Publics, il a été lancé une consultation d'entreprises par appel d'offres pour le marché de travaux de l'atelier communal. L'appel d'offre a été publié le 20 novembre 2013 sur le site marchespublics.com et dans le BOAMP avec un délai limite de réponse au 13 décembre 2013 à 17h. Il précise que cette procédure qui n'est pas obligatoire compte tenu du montant prévisionnel des travaux de 383 000€ HT, offre l'avantage de la transparence et d'une consultation élargie.

La commission pour l'ouverture des plis s'est rassemblée le 7 janvier 2014 pour étudier les 61 enveloppes réceptionnées (54 en mairie et 7 en dématérialisée) portant sur les 17 lots et a donné son avis sur les offres. Des négociations étant prévues au règlement de consultation, la commission pour la proposition d'attribution définitive des marchés s'est réunie le 29 janvier 2014.

Florent ARNOLD, adjoint présente les propositions issues des réunions précitées et qui sont récapitulées ci-dessous

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote unanime, retient les offres suivantes et décide d'attribuer les marchés publics aux entreprises ci-dessous :

LOT	NATURE	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT En euros
1	TERRASSEMENT - VRD	ROYER - MOOSCH	43 499.46
2	GROS-OEUVRE	SOCOVAL - VX THANN	93 167.94
3	CHARPENTE BOIS	ARNOLD - KRUTH	15 074.40
4A	COUVERTURE TUILES-ZINGUERIE	BURGUNDER G - KRUTH	18 824.55
4B	ETANCHEITE	BURGUNDER G. - KRUTH	5 616.29
5	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	SERRURERIE SERVICE BROUVELIEURES 88	18 917.00
6	ECHAFAUDAGE-ENDUIT -ISOLATION	FOKI - BUSSANG 88	20 519.09
7	PORTES SECTIONNELLES	BN FRANCE - MUNDOLSHEIM	9 000.00
8	ELECTRICITE/CF	VINCENTZ - SIERENTZ	23 486.38
9	SANITAIRE	BURGUNDER F. - KRUTH	19 222.20
10	CHAUFFAGE/VMC	BURGUNDER F. - KRUTH	35 594.50
11	PLATRERIE	SOMEGYPS - HERICOURT 70	9 539.64
12	CHAPES	VALENTE - KINGERSHEIM	2 320.10
13	CARRELAGE	LUTTRINGER - GEISHOUSE	6 292.86
14	MENUISERIE INTERIEURE	HUGUEL - ST MAURICE 88	15 378.60
15	SERRURERIE	SERRURERIE SERVICE - BROUVELIEURES 88	9 029.00
16	PEINTURE	FOKI - BUSSANG 88	2 574.70
17	PLAFONDS SUSPENDUS	SOMEGYPS - HERICOURT 70	772.44
	TOTAL	Ecart de- 8.9 % /estimation soit	348 829.15

Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés publics et tous les actes s'y rapportant.

VIII – TRAVAUX A L'ANCIENNE CHAPELLE SAINT-NICOLAS : APPROBATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Florent ARNOLD, adjoint, rappelle que ce sont les élus, lors de plusieurs séances de travail, qui ont dégagé l'espace où était construite l'ancienne chapelle Saint-Nicolas. Ils ont ainsi mis à jour le sol et les soubassements des murs.

Afin que ces vestiges ne se dégradent pas, il est indispensable d'entreprendre des travaux de consolidation : jointure des pierres, imperméabilisation, avec élévation des murs, réhabilitation du socle de l'autel, visualisation de l'encadrement de la porte d'accès.

Le conseil municipal, conscient de l'importance de sauvegarde des éléments du patrimoine culturel de la commune, décide (11 pour – 1 abstention) :

- d'inscrire ce dossier au budget primitif 2014
- de retenir l'offre de l'entreprise Patrimoine et Emploi de Husseren-Wesserling d'un montant de 11 608 € (devis en date du 14 juin 2013)
- d'approuver le plan de financement suivant :

▪ Autofinancement :	6 500.48 €
▪ Subvention escomptée :	5 107.52 €
▪ Total :	11 608.00 €
- de solliciter une subvention dans le cadre des crédits LEADER d'un montant de 5 107.52 €.

IX – DEMANDES D'ANIMATIONS VILLAGEOISES

Trois associations sollicitent la commune pour l'organisation de manifestations. Parmi celles-ci, deux seront nouvelles, preuve du dynamisme de notre monde associatif. Sabine GARDNER, adjointe, expose les dossiers.

1. Course aux œufs

L'association Vis Ton Temps Libre souhaite organiser une course aux œufs le samedi 19 avril 2014, à partir de 10 h, pour des enfants de tous âges, dans la cour des écoles et aux abords de la salle Saint-Wendelin. Elle sollicite l'utilisation des propriétés communales (prés et cour), l'usage du préau, d'un local pour entreposer un réfrigérateur et un branchement électrique.

Après en avoir délibéré, les élus donnent leur accord. L'association devra faire une demande pour le débit de boisson et nettoyer les lieux.

Les élus sont informés que VTTL organisera aussi le samedi 8 mars 2014, à partir de 19 heures, un dîner dansant pour carnaval.

2. Bûcher de la Saint-Jean

Par courrier du 30 décembre 2013 émanant de Nicolas DREYER demeurant 6 rue des Chênes à Kruth, la classe 1996-2016 se présente. Ils sont 7 jeunes «conscrits» à souhaiter construire le bûcher de la Saint-Jean en 2014 et demandent l'accord de la commune ainsi que la mise à disposition du bois nécessaire.

Les élus donnent leur accord sous réserve que les constructeurs signent la «charte de qualité» qui existe depuis des années et qui définit le rôle, les obligations de toutes les parties.

Le conseil municipal transmet ses encouragements et son soutien aux conscrits qui perpétuent ainsi une belle tradition. En 2014, la crémation des bûchers aura lieu le samedi 28 juin.

3. Fête pour le passage du Tour de France

Le lundi 14 juillet 2014, le Tour de France traversera notre village.

Les cyclistes viendront du Markstein et monteront le col d'Oderen lors de l'étape MULHOUSE-PLANCHE DES BELLES FILLES.

Le comité de jumelage, par courrier du 6 janvier 2014 se porte candidat pour l'organisation d'une animation au centre du village, à l'occasion de ce passage des coureurs. Il demande l'autorisation d'utiliser la cour des écoles et les installations mises en place pour le 13 juillet.

Les élus saluent cette initiative qui permettra d'animer le village et qui pourra drainer de nombreux spectateurs à Kruth. L'association a prévu d'installer un grand écran qui permettra au public de suivre la course avant et après son passage dans le centre du village. Une petite restauration sera proposée. Une demande d'autorisation de débit de boisson devra être faite.

Ils donnent leur accord, Serge GUITON, élu et président du comité de jumelage, ayant quitté la salle et n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote.

X – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Plusieurs demandes de subventions sont présentées par Sabine GARDNER, adjointe.

Les élus les examinent à l'aune des règles définies les années précédentes et les décisions suivantes sont prises :

1. Amicale pour le don du sang Felling-Oderen-Kruth-Wildenstein

La commune prendra en charge le vin d'honneur qui sera servi à l'issue de l'assemblée générale de l'association qui aura lieu le dimanche 9 février 2014 dans la salle Saint-Wendelin de Kruth.

2. Centre d'entraînement de ski alpin de la vallée de la Haute-Thur

Une coupe sera offerte pour récompenser une skieuse participant à une course FIS Dame qui se déroulera au Markstein les samedi 15 et dimanche 16 février 2014.

3. Cirk'Ô Markstein

Ce festival de cirque se déroulera au Markstein du 16 juin au 4 juillet prochain. Il fêtera en 2014 ses 10 années et toutes les communes ont été sollicitées pour une aide financière. Lecture est faite du courrier de demande.

Après délibération, par 8 voix pour (2 voix contre et 2 abstentions), une subvention de 150 € est allouée. Cette aide est exceptionnelle et est donnée dans la cadre du dixième anniversaire de la fête.

4. Grande fête de la musique

Une corde de bois, lot pour la tombola, est accordée à la musique municipale pour la grande fête de la musique qui se déroulera à Kruth les 19 et 20 juillet 2014.

5. Amis de la bibliothèque départementale de prêt

La société des amis de la bibliothèque départementale de prêt œuvre pour le développement de la lecture publique. Une subvention de 60 € est accordée pour l'année 2014.

6. Banque alimentaire du Haut-Rhin

Conformément aux règles définies dans le cadre des associations à but caritatif, une subvention de 200 € est accordée pour 2014 à la banque alimentaire du Haut-Rhin.

7. Prévention routière

La Prévention routière souhaite une subvention pour 2014. Comme les années précédentes une aide financière de 50 € est allouée.

Toutes ces dépenses seront prises en compte au budget primitif 2014.

XI – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

Monsieur le Maire et les adjoints présentent les divers dossiers (dont la plupart ont été débattus lors des réunions de l'année passée) qui pourraient être programmés en 2014. Les élus actent les orientations budgétaires suivantes.

1. Budget forêt

En fonctionnement :

- Prise en compte de l'EPC et des travaux patrimoniaux proposés par l'ONF,

- Intégration (pour transfert sur le budget principal) du solde des indemnités liées aux opérations Life+ et Natura 2000 (programme : Des forêts pour le grand tétras).

En investissement :

- Achat de réflecteurs anticollisions gibier (déjà prévu en 2012 et en 2013)
- Réfection du pont du Bourbachruntz et du pont du Runscheruntz
- Tubage de la cheminée, maison forestière

2. Budget principal

En fonctionnement :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition (7 voix sur 12)
- Crédits scolaires maintenus comme en 2013
- Subventions aux associations selon les mêmes principes qu'en 2013 et en tenant compte des délibérations prises
- Inscription des recettes provenant du programme «Des forêts pour le grand tétras»

En investissement :

- Non prise en compte de la vente éventuelle du bâtiment de la poste
- Priorité aux dossiers prévus en 2013 et non terminés ou non réalisés

Voirie	Bâtiment	Acquisition
Plateaux, rue du Ventron	Atelier communal	Musique municipale : timbales
Rue de la Croix (3 ^{ème} tranche)	Ancienne chapelle : murs à la chaux et étanchéité	Défibrillateur
Evacuation d'eaux pluviales rue Basse	Bancs, église St-Wendelin	Logiciel de gestion des documents
		PC fixe
		PC portable
		Ecoles : mobiliers divers

Les élus confient à la commission des finances le soin de reporter à un exercice à venir certaines de ces opérations, en fonction des priorités qui ont été discutées.

XII – DIVERS

Les trois délégués communaux à la communauté de communes rendent compte des débats qui ont eu lieu en séance à Saint-Amarin le mercredi 29 janvier dernier concernant le Parc de Wesserling.

Le Conseil Général du Haut-Rhin, propriétaire du site, a prévu de baisser la subvention attribuée à l'Association de Gestion et d'Administration du Parc de 14 %, soit 70 000 € de moins pour cette année 2014. Cette forte diminution met ce site patrimonial, pédagogique et touristique très dynamique en péril.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'adresser une lettre au Président du Conseil Général pour lui demander de revoir son projet de baisse, de rencontrer les maires des 15 communes du canton et les représentants de l'association de gestion pour, dans la concertation, réexaminer le dossier.